

GRANGETTES

BULLETIN COMMUNAL

N°9 – MAI 2024



SOMMAIRE

INFORMATIONS COMMUNALES

Le mot du Syndic	3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Comptes 2023	5
Rapport de gestion 2023	10
Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value	10

INFORMATIONS DIVERSES – ARTICLES

Déchets encombrants	11
Informations diverses et rappels	12
GAGEC	13
Grangettes s'anime	14
Chœur mixte La Cécilienne de Grangettes	15
Passeport vacances de la Glâne	16
Accueil familial de jour de la Glâne	17
Les ligues de santé du canton de Fribourg	18
Fribourg-Solidaire	19

MEMENTO 20

LE MOT DU SYNDIC

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le mot qui caractérise le mieux notre village de Grangettes est certainement « Jeunesse ». En effet, Grangettes figure dans les statistiques fédérales du village le plus jeune de Suisse avec une moyenne de 35.23 ans.

Jeunesse veut aussi dire Avenir et Dynamisme. Le projet de la nouvelle école en collaboration avec nos voisins en est d'ailleurs la preuve.

A la suite du départ de Christophe Menétrey, nous avons accueilli, le 13 mars dernier, Nicolas Mouron au sein du Conseil communal. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. J'en profite pour remercier Christophe Menétrey pour tout le travail accompli au sein du Conseil communal et en tant que Syndic. Son calme et sa franchise ont créé une atmosphère agréable au sein de l'administration communale et du Conseil. Au nom du Conseil communal, nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir.

J'en profite également pour remercier notre caissière Sylviane Meyer ainsi que notre secrétaire Camille Castella pour tout le travail accompli durant l'année et l'aide qu'elles me donnent dans ma nouvelle fonction.

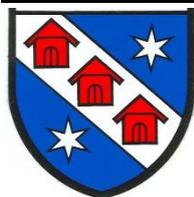
Vous aurez constaté un bénéfice de CHF 120'722.— aux comptes 2023, c'est une bonne nouvelle qui en découle d'entrées extraordinaires. Ce résultat est à prendre avec prudence. En effet, les charges sont plutôt en augmentation et la construction de la nouvelle école va engendrer une charge financière supplémentaire. Il faudra certainement s'attendre à une augmentation d'impôts dans les prochaines années.

Je vous invite à prendre connaissance des informations diffusées dans ce journal et je vous rappelle que le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration sont à votre disposition pour toute question.

En vous remerciant de votre lecture attentive, je m'associe à mes collègues du Conseil communal pour vous souhaiter un bel été.

Joël Castella
Syndic

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE



Les citoyennes et citoyens de Grangettes
sont convoqués en assemblée communale le

LUNDI 6 MAI 2024 À 20H00 À L'ABRI PC

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 11 décembre 2023. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2023
 - 2.1. Comptes de fonctionnement et comptes d'investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Election d'un nouveau membre à la commission financière
4. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value
 - 4.1. Explications
 - 4.2. Préavis de la commission financière
 - 4.3. Approbation
5. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, dix jours avant l'assemblée communale.

Le Conseil communal

COMPTES 2023

COMPTES 2023 - BILAN - ACTIFS

Libellé		Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
10	PATRIMOINE FINANCIER	512 343.03		545 711.69	
100	DISPONIBILITES	159 829.33		269 858.09	
1000	Caisse	1 158.34		955.34	
1002	Banque	158 670.99		268 902.75	
101	CREANCES	334 654.35		269 889.70	
1010	Autres débiteurs	12 538.60		4 696.45	
1011	Compte-courant Etat FR	37 898.55			
1012	Impôts à encaisser	284 217.20		265 193.25	
104	ACTIFS DE REGULARISATION	17 859.35		5 963.90	
1041	Actifs de régularisation	4 239.55			
1042	Régularisation d'impôts	13 620.00		5 963.90	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 123 334.62		1 016 584.22	
1401	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (PA)	864 837.55		796 985.02	
14010.00	Routes et trottoirs	976 169.55		870 240.95	
14010.01	Eclairage et signalisation	294 601.02		294 601.02	
14010.02	Routes forestières	31 800.00		31 800.00	
14010.99	Amortissements cumulés	437 733.02-		399 656.95-	
1403	AUTRES OUVRAGES GENIE CIVIL	6 880.00		7 740.00	
14030.00	Cimetière	21 500.00		21 500.00	
14030.99	Amortissements cumulés	14 620.00-		13 760.00-	
1404.00	BATIMENTS (PA)	181 830.62		188 589.90	
14040.01	Rénovation bâtiment scolaire	21 596.20		21 596.20	
14040.02	Bâtiments	357 800.40		357 800.40	
14040.03	Etude nouvelle école Massonnens	5 136.25			
14040.99	Amortissements cumulés	202 702.23-		190 806.70-	
1407	INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION			5 136.25	
14070.00	Nouvelle école Massonnens			5 136.25	
1429	AUTRES IMMOBILISATIONS	45 053.60		12 013.05	
14290.00	Révision PAL	42 959.50		8 284.50	
14290.99	Amortissements cumulés	1 461.70-		633.25-	
14291.00	Plan d'infrastructures eau potable	8 060.00		8 060.00	
14291.99	Amortissements cumulés	4 504.20-		3 698.20-	
144.00	PRETS	18 612.85			
14420.00	Prêt au GAGEC	18 612.85			
145	PARTICIPATIONS	6 120.00		6 120.00	
14540.00	Capital-actions SAIDF	6 120.00		6 120.00	
1	TOTAL ACTIFS	1 635 677.65		1 562 295.91	

COMPTES 2023 (SUITE)

COMPTES 2023 - BILAN - PASSIFS

Libellé		Comptes 2023		Comptes 2022	
		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
20	CAPITAUX DE TIERS		580117.69		605615.07
200	Engagements courants				35700.83
204	Passifs de régularisation		67319.75		13917.52
2068	Subventions		512797.94		519996.72
2091	Réserve Protection civile				36000.00
29	CAPITAL PROPRE		1055559.96		956680.84
290	Financements spéciaux		21483.89-		22599.74-
295	Réserve liée au rapatriement		183675.78		206635.28
299	Résultats cumulés		772645.30		626128.39
2990	RESULTAT / BENEFICE 2023		120722.77		146516.91
2	TOTAL PASSIFS		1635677.65		1562295.91

COMPTES 2023 - RECAPITULATIF COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	106910.40	29215.15	109734.01	35226.00	110940.97	31117.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	47009.55	40321.45	25339.30	9000.00	17073.33	5059.35
2	FORMATION	288292.72	525.00	295930.66		285576.80	1330.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	5724.91		2600.00		2276.50	
4	SANTE	96625.90	2734.30	97309.40	1500.00	100657.65	1895.70
5	PREVOYANCE SOCIALE	104584.70		112291.45		101212.83	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	74517.22	17136.58	64642.46	17106.58	65756.24	15356.58
7	PROTECTION DE L'ENV. AMENAG.TERRITOIRE	85396.39	76004.40	68253.66	72182.20	94071.43	80698.65
8	ECONOMIE PUBLIQUE	5548.20	750.00	5767.20	750.00	4225.50	750.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	8174.55	776820.43	300.00	636774.00	11667.78	780432.45
	TOTAL	822784.54	943507.31	782168.14	772538.78	770123.47	916640.38
	Bénéfice / Excédent		120722.77	-9629.36			146516.91

COMPTES 2023 (SUITE)

COMPTES 2023 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GENERALE	106 910.40	29 215.15	109 734.01	35 226.00	110 940.97	31 117.65
011 Legislatif	7 247.55		10 400.00		7 133.90	
012 Exécutif	8 457.50		12 500.00		5 823.05	
021 Administration des finances et contributions	54 165.55		54 500.00		63 324.50	
022 Services généraux, autres	21 126.69	3 439.15	20 600.00	3 700.00	23 916.36	5 841.65
029 Immeubles administratifs	15 913.11	25 776.00	11 734.01	31 526.00	10 743.16	25 276.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	47 009.55	40 321.45	25 339.30	9 000.00	17 073.33	5 059.35
14 Questions juridiques	3 959.60		4 575.35		2 807.43	
15 Service du feu	3 948.25	4 321.45	13 277.00	9 000.00	5 984.10	4 159.35
16 Défense civile	39 101.70	36 000.00	7 486.95		8 281.80	900.00
2 FORMATION	288 292.72	525.00	295 930.66		285 576.80	1 330.00
211 Ecole enfantine	17 189.50		17 036.70		16 612.00	
212 Ecole primaire	108 400.40	525.00	107 279.95		109 889.60	1 330.00
213 Ecole du cycle d'orientation	101 682.05		108 805.72		99 051.60	
214 Ecole de musique	4 390.00		4 067.90		2 740.55	
217 Bâtiment scolaires	15 591.62		16 359.74		16 866.00	
219 Frais scolarité obligatoire	691.00		956.00		993.80	
22 Ecoles spécialisées	38 690.50		39 924.65		37 897.45	
23 Formation professionnelle initiale	1 657.65		1 500.00		1 525.80	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	5 724.91		2 600.00		2 276.50	
32 Culture	370.00		200.00			
34 Sport et loisirs	5 354.91		2 400.00		2 276.50	
4 SANTE	96 625.90	2 734.30	97 309.40	1 500.00	100 657.65	1 895.70
41 Hôpitaux	60 652.50		68 735.05		66 601.75	
42 Soins ambulatoires	33 239.10		26 691.95		31 692.05	
43 Prévention	2 734.30	2 734.30	1 882.40	1 500.00	2 363.85	1 895.70

COMPTES 2023 (SUITE)

COMPTES 2023 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Libellé		Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5	PREVOYANCE SOCIALE	104 584.70		112 291.45		101 212.83	
52	Invalidité	58 115.40		60 689.70		59 253.70	
54	Famille et jeunesse	18 990.00		20 033.65		16 822.23	
55	Chômage	3 940.50		3 700.00		3 723.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	23 538.80		27 868.10		21 413.90	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	74 517.22	17 136.58	64 642.46	17 106.58	65 756.24	15 356.58
61	Circulation routière	65 616.22	17 136.58	55 632.46	17 106.58	57 100.24	15 356.58
62	Transports publics	8 901.00		9 010.00		8 656.00	
7	PROTECTION ENV.ET AM.TERRITOIRE	85 396.39	76 004.40	68 253.66	72 182.20	94 071.43	80 698.65
71	Approvisionnement en eau	21 183.15	21 183.15	13 886.00	14 950.00	18 528.20	18 528.20
72	Traitement des eaux usées	28 441.00	28 441.00	30 324.41	33 232.20	29 441.60	29 441.60
73	Gestion des déchets	31 724.49	25 780.25	20 900.00	24 000.00	37 655.78	26 476.85
76	Lutte contre la pollution de l'environnement			150.00		65.55	
77	Protection de l'environnement, autres	1 785.00		2 060.00		1 544.80	50.00
79	Aménagement du territoire	2 262.75	600.00	933.25		6 835.50	6 202.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	5 548.20	750.00	5 767.20	750.00	4 225.50	750.00
81	Agriculture	1 110.00		1 000.00		1 055.00	
82	Sylviculture	3 011.00	750.00	3 140.00	750.00	3 170.50	750.00
84	Tourisme	1 427.20		1 427.20			
85	Industrie, artisanat et commerce			200.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	8 174.55	776 820.43	300.00	636 774.00	11 667.78-	780 432.45
91	Impôts	8 444.65	646 392.38		528 800.00		655 191.55
93	Péréquation financière		91 409.00		91 409.00		86 596.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	398.70	15 945.60		16 565.00		15 685.40
96	Administration de la fortune et de la dette	668.80-	79.60	300.00		504.80	
97	Redistributions		34.35				
99	Postes non ventilables		22 959.50			12 172.58-	22 959.50
	TOTAL	822 784.54	943 507.31	782 168.14	772 538.78	770 123.47	916 640.38
	Excédent / Bénéfice		120 722.77	-9 629.36			146 516.91

COMPTES 2023 (SUITE)

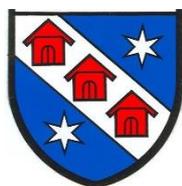
COMPTES 2023 - RECAPITULATIF COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE					
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					
2	FORMATION		2236.55		1832.35	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS					
4	SANTE					
5	PREVOYANCE SOCIALE					
6	TRAFIC ET COMMUNICATIONS	105928.60	22320.00	158000.00	29021.75	70000.00
7	PROTECTION DE L'ENV. AMEN.TERRITOIRE	34675.00		33667.55	1952.05	
8	ECONOMIE PUBLIQUE					
	Report au bilan	140603.60	22320.00	193904.10	32806.15	70000.00

COMPTES 2023 - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

Libellé	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	FORMATION		2236.55		1832.35	
217	Bâtiments scolaires					
	Etude préliminaire construction nouvelle école		2236.55		1832.35	
6	TRAFIC ET COMMUNICATIONS	105928.60	22320.00	158000.00	29021.75	70000.00
61	Circulation routière					
	Aménagements trottoirs + arrêts de bus	102866.15		158000.00		
	Réfection Route de la Neirigue	3062.45			29021.75	
	Subvention Route de la Neirigue		22320.00			70000.00
7	PROTECTION ENVIR. AMEN.TERRITOIRE	34675.00		33667.55	1952.05	
79	Aménagement du territoire					
	Plan aménagement local PAL	34675.00		33667.55	1952.05	
	Report au bilan	140603.60	22320.00	193904.10	32806.15	70000.00

RAPPORT DE GESTION



COMMUNE DE GRANGETTES-PRÈS-ROMONT

RAPPORT DE GESTION 2023

L'année 2023 a principalement été marquée par l'acceptation de la future construction d'une école en collaboration avec les communes de Le Châtelard, Grangettes et Massonnens. Des séances d'information ont eu lieu et les citoyens ont accepté l'effort financier à prévoir pour les prochaines années, afin de permettre la réalisation de ce bâtiment.

Le projet de trottoir vers Estévenens a été finalisé par l'aménagement de ce dernier. Les travaux ont en grande partie été effectués en fin d'année 2023. Le Conseil communal se réjouit que ce passage soit enfin sécurisé.

2023 aura également été marqué par un avancement majeur dans la réalisation du PAL et de ses études annexes.

Après mûre réflexion du Conseil communal, notre commune a décidé de se retirer de l'association Glâne Farzin, afin de gérer elle-même ses forêts.

Le Conseil communal

Grangettes, le 1^{er} février 2024

RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE

Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) en lien avec la taxe sur la plus-value sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023. L'art. 113a al. 1a LATeC permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe communale se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal et elle est déduite du prélèvement cantonal. Le canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal (art. 113c al. 5 LATeC).



Le Conseil d'Etat a adopté les dispositions modifiant le règlement d'exécution de la LATeC (ReLATeC) afin de concrétiser l'adaptation de la LATeC. L'une de ces dispositions exige que le règlement dont doivent se doter les communes définisse le taux de la taxe communale et l'affectation des montants obtenus de la part du canton. Les nouvelles dispositions du ReLATeC entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le cadre légal et réglementaire étant ainsi défini, le canton va pouvoir reprendre le processus de taxation qui avait été suspendu à la suite de l'acceptation par le Grand Conseil d'un mandat qui demandait la suspension de ce processus.

DÉCHETS ENCOMBRANTS

Afin d'offrir un meilleur service, les citoyennes et citoyens de Grangettes, lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, ont accepté la proposition d'externaliser la gestion des déchets encombrants à l'entreprise « Centre de tri Romont SA » et de supprimer les deux récoltes annuelles.

INFORMATIONS UTILES

- Centre de Tri de Romont SA, Route de la Maillarde 9, 1680 Romont
!! Attention !! A ne pas confondre avec la déchetterie communale de Romont
- Ouvert à tous les habitants de Grangettes
- Pour tous les types de déchets (encombrants, béton propre, cailloux, bois, ferrailles...)
- A amener par vos soins
- Mode de paiement : Cash – Mastercard – Visa (*Montant en-dessous de CHF 20.- paiement cash*)

JOURS ET HEURES D'OUVERTURES 2024

Du 1 ^{er} mars au 31 octobre	du lundi au vendredi	7h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Du 4 novembre au 20 décembre	du lundi au vendredi	7h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

OUVERTURES DU SAMEDI DE 7H00 À 11H45 :

27 avril 2024
25 mai 2024
29 juin 2024
27 juillet 2024
31 août 2024
28 septembre 2024
26 octobre 2024
30 novembre 2024
14 décembre 2024

LE CENTRE DE TRI EST FERMÉ

DURANT LES JOURS FÉRIÉS ET PONTS SUIVANTS :

Ascension – JE+VE 9-10 mai 2024
Lundi de Pentecôte – LU 20 mai 2024
Fête Dieu – JE+VE 30-31 mai 2024
Fermeture avancée – ME 31 juillet 2024 fermeture à 11h30
Fête nationale – JE-VE 1^{er} et 2 août 2024
Assomption – JE-VE 15-16 août 2024
Toussaint – VE 1^{er} novembre 2024
Fin d'année – fermeture VE 20 décembre 2024 à 11h30
Vacances – du LU 23 décembre 2024 au LU 6 janvier 2025

RECYCLER LES PLASTIQUES MÉNAGERS

Le Centre de Tri propose également de recycler les plastiques ménagers tels que gobelets, bouteilles (boissons, huiles, vinaigre, lessives, shampoings), films fraîcheur, sacs de transports, briques alimentaires (Tetra Pak p.ex. brique de lait, soupe, jus de fruit...) et collabore avec une entreprise suisse pour le recyclage.

Des rouleaux de sacs spéciaux ont été conçus à cet effet. Si vous le désirez, vous pouvez en acheter à la déchetterie communale ainsi qu'au magasin de la Laiterie de Grangettes. Le retour des sacs se fera au Centre de Tri de Romont, par vos propres moyens (**aucun sac ne sera pris en charge à la déchetterie communale**).

Il s'agit d'une proposition du Conseil communal et non d'une obligation. A noter qu'il est plus avantageux pour le citoyen de collecter ses plastiques plutôt que de les mettre dans les sacs taxés officiels. Le Conseil communal vous encourage à tester cette démarche.

Prix de vente des rouleaux de sacs (p/10 pcs) :

60 litres → CHF 23.-
110 litres → CHF 45.-

INFORMATIONS DIVERSES ET RAPPELS

Nouvelle composition du Conseil communal

Fonction	Prénom, nom	Dicastères
Syndic	Joël Castella	Administration générale, finances
Vice-syndic	Roch Philippe	Ordre public, service du feu, aménagement du territoire, constructions, bâtiments, environnement
Conseiller	Olivier Rey	Instruction publique, culture et sport
Conseiller	Marc Raboud	Routes, transport et communications, service des eaux, épuration, agriculture, forêts
Conseiller	Nicolas Mouron	Santé, affaires sociales, déchets, cimetière

Administration communale

Notre secrétaire communale, Mme Camille Castella, sera en congé maternité dès le mois de juin. Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le nom de la personne qui la remplacera pour le moment, mais un remplacement sera assuré.

Place de jeux

La place de jeux aménagée sur le terrain communal aux abords de l'abri PC est à disposition des enfants. Elle est sous l'entière responsabilité des parents. Nous comptons sur l'aide de chacun afin de faire respecter l'ordre et la propreté sur l'ensemble de la place. La place de jeux est interdite aux chiens.

Rappel aux détentrices et détenteurs de chiens

Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. En dehors de ces espaces, ils peuvent donc être en principe promenés sans laisse **à condition d'être toujours sous contrôle** (à vue en permanence et avec un excellent rappel). De plus, il est obligatoire de tenir votre chien en laisse en forêt du **1^{er} avril au 15 juillet** en raison de la période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé.

Vols dans les véhicules

Malgré les actions de prévention de la police, de nombreux cas de vols dans les voitures sont annoncés chaque année dans toutes les régions du canton. Il est donc important de ne rien laisser pouvant attirer l'attention d'éventuels malfrats dans vos véhicules. Autant des objets sans valeur que des objets coûteux sont dérobés par les voleurs. Veillez à toujours fermer votre véhicule et les fenêtres et prenez toutes vos affaires de valeurs avec vous lorsque vous quittez votre véhicule.

Pièce d'identité

Les habitants de notre commune doivent se rendre au SPOMI à Granges-Paccot pour établir la carte d'identité ainsi que le passeport ; renseignements et contacts au 026 305 15 26 et sur www.passeportsuisse.ch.

GAGEC

**GROUPEMENT
D'ADDUCTION
D'EAU**

G A G E C

1686 Grangettes

Le Châtelard, le 25 mars 2024



INFORMATION ANNUELLE QUALITE DE L'EAU DU RESEAU

1. Information générale

L'eau de notre réseau provient de la source du Maussion, sise sur la commune de Grangettes. Elle est mise à disposition sans traitement particulier (chlore).

Une installation UV et une télécommande informatisée du réseau ont été installés en 2010.

La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée par le laboratoire cantonal sur la base de prélèvements effectués par notre fontainier M. Jean-Luc Uldry. Dans ce cadre nous relevons qu'aucun problème de qualité n'a été constaté et que sur la base des analyses, la qualité microbiologique de l'eau correspond aux normes.

2. Dureté de l'eau

Notre eau de réseau peut être qualifiée de plutôt dure puisque les valeurs se situent entre 27.8° et 30°fH.

3. Nitrates

Les nitrates sont contenus entre 7 et 9 mg/l. Il se trouvent en dessous de la limite maximum fixée à 40 mg/l.

En cas de question, nous nous tenons à votre disposition aux adresses ci-jointes.

Président :
David Fattebert
Rte de Sorens 14
1689 Le Châtelard
Tél. 079 252 08 64
david.fattebert@gmail.com

Fontainier :
Jean-Luc Uldry
1689 Le Châtelard
Tél. 079 425 49 92

Le comité de direction

**Grangettes – Le Châtelard – Massonnens – Mézières, secteur de Berlens –
Vuisternens-devant-Romont, secteurs de Estévenens et La Neirigue**

GRANGETTES S'ANIME

GRANGETTES S'ANIME

SOIRÉE CERVELAS AU COIN DU FEU



**Soirée familiale et conviviale autour du feu
pour tous les habitants de Grangettes**

- possibilité de griller
- chacun prend sa nourriture et sa vaisselle
- boissons en vente sur place
- le jeu de Quilles se situe 50m plus haut que la benne à gazon
- en cas de mauvais temps nous irons dans l'abri PC

vendredi 28 juin

dès 18h30
au jeu de Quilles

Besoin d'informations ?
Céline vous répond volontiers
au 076 374 11 81

PASSEPORT VACANCES DE LA GLÂNE



12 au 17 août 2024



Inscription et choix des activités

- ✓ du 15 avril au 19 mai 2024
- ✓ en ligne: www.pass-vac-glane.ch
- ✓ consulter la marche à suivre



Libretto à disposition

- ✓ dès le 15 avril 2024
- ✓ à Romont, Grand-Rue 18, chez Histoire de ...
- ✓ version numérique sur notre site



Bourse aux places restantes

- ✓ du 5 au 7 juin 2024, 1er arrivé, 1er servi
- ✓ en ligne: www.pass-vac-glane.ch
- ✓ CHF 7.- par 1/2 journée

Viens t'amuser !



Tu peux faire à deux !

Choisis selon tes préférences !

Prix du passeport

**CHF 60.-
par enfant
pour 7 à 8 activités**

les choix d'activités sont pris en compte après réception du paiement.



BESOIN D'AIDE ?



077 421 59 75

Permanence
17 & 19 avril / 8h - 15h
25 avril / 15h - 20h



pvglane@gmail.com



www.pass-vac-glane.ch

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DE LA GLÂNE

Accueil Familial de Jour
GLÂNE

« NOUS RECHERCHONS
DE NOUVEAUX-ELLES
ACCUEILLANT·E·S ! »

Pour répondre à une demande d'accueil d'enfants en progression constante, nous recherchons de nouveaux·elles accueillant·e·s dynamique·s et motivé·e·s ayant envie de s'investir dans cette activité enrichissante.



Vous avez

- Envie d'exercer une activité enrichissante et passionnante auprès d'enfants, à votre domicile ?
- Envie de contribuer au développement des enfants confiés ?
- Une bonne connaissance de la langue française.

Nous vous offrons

- Un travail à votre domicile (3 jours par semaine minimum)
- Un accompagnement et un soutien professionnel
- Une formation obligatoire et reconnue
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil
- Une rémunération garantie en fonction des heures de travail et une couverture sociale légale

Accueil Familial de Jour
GLÂNE

« JE VAIS OÙ QUAND
MES PARENTS
TRAVAILLENT ? »

Etes-vous à la recherche d'une solution vous permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ? Depuis sa création en 1997, notre Association porte une attention toute particulière au bien-être de l'enfant placé.



Notre structure d'accueil familial de jour vous offre:

- Un mode de garde familial et sécurisant au domicile d'un·e accueillant·e sélectionné·e avec soin
- Un accueil individualisé respectant le rythme de l'enfant

- Un accompagnement par des accueillant·e·s au bénéfice d'une formation
- Une souplesse au niveau des horaires de placement
- Une facturation à l'heure et un tarif adapté à votre revenu.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?
CONTACTEZ-NOUS OU
ÉCRIVEZ-NOUS



www.accueildejourglane.ch



info@accueilglane.ch



+41 26 652 52 38



Avenue Gérard-Clerc 6
CH-1680 Romont

Soutenu par l'Etat de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

LES LIGUES DE SANTÉ DU CANTON DE FRIBOURG



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches. Nous consultons à domicile ou dans nos antennes à Fribourg, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin, Morat et au Centre de santé du Sud fribourgeois à Billens et à Riaz.

	<p>Ligue fribourgeoise contre le cancer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches • Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching) • Activités d'information et de prévention • Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique <p>026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Dépistage du cancer Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans • Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans • Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon <p>026 425 54 00 – depistage@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins palliatifs spécialisés • Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave • Assistance 24/7 aux personnes accompagnées et à leurs proches • Formation de professionnels et de bénévoles <p>026 426 00 00 – voltigo@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch</p>
	<p>diabètefribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes • Soins spécifiques de pieds diabétiques • Consultations diététiques • Vente de matériel spécialisé • Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé • Activité d'information et de prévention <p>026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch</p>
	<p>Ligue pulmonaire fribourgeoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultations infirmières et suivi ambulatoire des affections pulmonaires • Permanence 24/7 sans rendez-vous • Instruction, location et vente d'appareils respiratoires • Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage • Formation de professionnels de santé • Activité d'information et de prévention <p>026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch</p>
	<p>CIPRET Fribourg</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention <p>026 425 54 10 – info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch</p>

Février 2024

FRIBOURG-SOLIDAIRE



PONT UNIVERSEL

FRIBOURG-SOLIDAIRE
2003-2023

Sortir de la spirale de l'endettement et accéder à une meilleure alimentation

Bénin



Pont Universel soutient la création et l'organisation de 11 groupements de solidarité de femmes et 8 groupements mixtes. Ces groupes sont composés principalement de femmes issues de diverses familles, qui se rassemblent pour se soutenir mutuellement, identifier les problèmes les plus importants et réaliser de petits projets avec leurs propres ressources

Après 2 ans de dialogues et d'accompagnement, les membres de ces groupements comprennent la nature des pertes de récoltes et du cercle vicieux de l'endettement qui touche la plupart des foyers. Des propositions de solutions aux problèmes de malnutrition ont été émises suite à l'analyse de leur situation de vie.

Les hommes sont aussi maintenant impliqués dans ces questions.

Ensemble, ils ont réalisé des activités agricoles communes : maraîchage, transformation de riz et de karité.

Les autorités traditionnelles locales et la mairie apportent leur soutien aux groupements pour leurs activités.

Particularité et Prochaine étape

Ce projet est un projet non assistantiel basé principalement sur la mobilisation des ressources au sein des Groupements de Solidarité à travers un accompagnement.

Pour les années 2024 à 2026, les membres ont décidé d'une priorité: passer de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie qui permettra de produire une nourriture saine, équilibrée et suffisante pour les familles et les enfants.



Chaque contribution nous permet de renforcer les projets de nos membres

Avec 1 franc par an par habitant, c'est possible



Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement cofinance ce projet

Fribourg-Solidaire, c'est:

Des projets de qualité: chaque projet est analysé par les expert-es de la commission technique selon de stricts critères.

Des résultats tangibles: les rapports financiers et opérationnels de chaque projet sont analysés.

Transparence: Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence.

www.fribourg-solidaire.ch

MEMENTO

Bureau communal ME 7³⁰ – 11³⁰ ou sur RDV 026 652 57 52
secretariat@grangettes-pres-romont.ch
caisse@grangettes-pres-romont.ch
www.grangettes-pres-romont.ch

Déchetterie Sauf jours fériés JEU 19⁰⁰ – 20⁰⁰
SA 10⁰⁰ – 11⁰⁰

Laiterie – Magasin Ouverture du lundi au dimanche 06³⁰ – 11³⁰
17³⁰ – 19⁰⁰

NUMÉROS D'URGENCE

Police 117

Feu 118

Ambulance & urgences médicales (24H) 144

Centre de toxicologie 145

Gendarmerie cantonale 026 305 64 64

Permanence des médecins (Glâne) 0848 09 09 09

MedHome 026 6 700 700

Service d'aide et de soins à domicile (Billens) 026 565 01 00

Pharmacie de garde 0900 146 146

Bulletin communal imprimé par Les Ateliers de la Glâne à Romont.